



Le protocole congés des ADC de Villeneuve-Saint-Georges (Usine NORIF) est élaboré chaque année entre représentants du personnel et Programmation, sur la base d'une répartition révisée en 2018, et de manière à assurer une répartition la plus équitable et la plus équilibrée possible. Il garantit la priorité d'attribution de périodes de congés calquées sur les vacances scolaires (zone C).

Il est constituée de **5 périodes**, chacune disposant d'une absence de 21 jours entre Juin et Septembre.

Il est possible de permuter les périodes d'absence d'été comme intermédiaires, entre ADC possédant les mêmes compétences (ou avec une période vide si elle existe) en remplissant l'imprimé de demande de permutation, **avant le 31 Mars** pour les congés d'été **et au moins 2 mois avant** pour les périodes de fêtes annuelles.

De même, si un ADC ne veut pas bénéficier d'une période de vacances (d'été ou intermédiaire), il doit se manifester en remplissant l'imprimé « report de congés » et le transmettre aux services de programmation **au moins 2 mois avant** la période en

question.

Bien entendu, il reste possible de demander des congés hors des périodes spécifiées. Les congés volants demandés lors des périodes scolaires, lorsqu'elles ne sont pas prévues par le protocole, sont attribuées en priorité aux ADC des périodes 1 et 5, puis 2.

Toute prise de congés lors des périodes dites « de moindre besoin » ouvre droit à une indemnisation perçue automatiquement, au-delà du huitième jour dans l'année. Pour 2022, les périodes de moindre besoin s'étendent :

- ⇒ Du 03 janvier au 04 février
- ⇒ Du 07 mars au 08 avril
- ⇒ Du 09 mai au 30 juillet
- ⇒ Du 05 septembre au 16 décembre

Les périodes de moindre besoin étant établies par l'activité Voyageur, elles ne reflètent en rien les figeages Fret.

| Période 1 | Période 2 | Période 3 | Période 4 | Période 5 |
|---|---|--|--|--|
| YGIT MARTIN RICHARD BOUDAARKAR DUBAR PAGE SIDIBE | MANGIN LOURDIN LE BOULCH MARTINEAU AZIZI TEPHAINE | COLSON POTTIER ADAM OUDAGHOUR MAINGARD | CLAVELIER BENMADDI VIVES CHENAIL SWIATEK | DENIS BOURGEOIS TARICCO PISTOL |
| PREMIER SEMESTRE | | | | |
| PAQUES 1ère semaine des vacances scolaires, du 23/4 au 30/4 | ASCENSION (26 Mai) 5 jours d'absence | 1er MAI - 8 MAI 7 jours d'absence | PAQUES 2ème semaine des vacances scolaires, du 1/5 au 8/5 | PENTECOTE (6 Juin) 5 jours d'absence |
| ÉTÉ | | | | |
| JUIN Du 5/06 au 25/06 | JUILLET Du 26/06 au 16/07 | JUILLET/AOUT Du 17/07 au 6/08 | AOUT Du 7/08 au 27/08 | SEPTEMBRE Du 28/08 au 17/09 |
| SECOND SEMESTRE - DÉBUT 2021 | | | | |
| TOUSSAINT 1ère semaine des vacances scolaires, du 22/10 au 29/10 NOEL 2ème semaine des vacances scolaires, du 25/12 au 1/1 | TOUSSAINT 2ème semaine des vacances scolaires, du 30/10 au 6/11 HIVER 2021 2ème semaine des vacances scolaires, du 26/2 au 5/3 | NOEL 3 jours d'absence (si possible 4) HIVER 2021 1ère semaine des vacances scolaires, du 18/2 au 25/2 | JOUR DE L'AN 2021 3 jours d'absence, si possible 4 | NOEL 1ère semaine des vacances scolaires, du 17/12 au 24/12 |
| ROTATION DES PÉRIODES : 1 - 3 - 2 - 5 - 4 | | | | |
| <p>Statutairement, chaque agent qui le demande peut obtenir entre le 1er Mai et le 31 Octobre une absence d'au moins 24 jours. De plus, au moins 15 jours de congés doivent être pris lors d'une seule absence. Pour les jours supplémentaires à accorder se rapprocher du Programmeur Traction (464496 ou 09 74 78 44 96).</p> <p>Les absences d'une semaine seront attribuées du samedi au dimanche selon possibilité de service ; se rapprocher du Programmeur Traction.</p> | | | | |



Fédération SUD-Rail

17 Boulevard de la libération 93200 St Denis
01 42 43 35 75

Www.sudrail.fr  @sudrailofficiel  @Fede_SUD_Rail

Syndicat SUD-Rail de Paris Sud-Est

40 allée de Bercy
09 50 25 20 69

Www.sudrailpse.org  sudrailpse  @SUDRailPSEoffic